

Les conducteurs bénévoles

► CARANTILLY

Huguette BOSQUET - Tél. 02 33 56 07 20

Fatima HELAINE - Tél. 02 33 56 29 91

Bernard PATIN - Tél. 02 33 46 95 03

► HÉBÉCREVON

Paul ALLIX - Tél. 06 72 24 84 60

Erick HARIVEL - Tél. 02 33 57 67 73

► LA CHAPELLE-ENJUGER

Odile MARION - Tél. 02 33 55 01 64

Yvette LEGOHLISSE - Tél. 02 33 55 13 58

► LE LOREY

Augustine LESECQ - Tél. 02 33 07 61 10

► LE MESNIL-AMEY

Claude et Liliane TOSTAIN - Tél. 02 33 55 15 62

► LE MESNIL-VIGOT

Jean-Claude JEANNE - Tél. 02 33 57 36 92

► MARIGNY

Michel ADELIN - Tél. 02 33 55 05 20

Gilbert JAMARD - Tél. 02 33 05 38 59

Colette TOSTAIN - Tél. 02 33 57 54 31

► MONTREUIL-SUR-LOZON

Raymond LESOUQUET - Tél. 02 33 55 12 30

► RÉMILLY-SUR-LOZON

Paul TAVERNIER - Tél. 06 83 10 38 33

► SAINT-GILLES

Mireille LECORNU - Tél. 02 33 05 19 58

France MARTIN - Tél. 02 33 05 25 65

Mise à jour – 01/08/2014

► Présidente de l'association :

France MARTIN - Tél. 02 33 05 25 65
3 l'Aubrillière - 50180 SAINT-GILLES

► Coordonnateur :

Bernard PATIN - Tél. 02 33 46 95 03
5 le Boscq - 50570 CARANTILLY

► Trésorière :

Liliane TOSTAIN - Tél. 02 33 55 15 62
Trésorière de Familles rurales
10 l'Épinette - 50570 LE MESNIL-AMEY

► Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>

MSA Côtes Normandes Tél. : 02 31 25 39 39
37 rue de Maltot Fax : 02 31 25 38 07
14026 Caen Cedex 9 www.msa-cotesnormandes.fr

 santé
famille
retraite
services
Groupe
MSA Côtes Normandes


Vivre mieux !

 santé
famille
retraite
services
Groupe
MSA Côtes Normandes



vous accompagner

Solidarité transport

■ Canton de Marigny



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : DOMCA - Banque images - 06/2011

Solidarité transport

La MSA, le SAG (Secteur d'action gérontologique) de Marigny et l'Association Familles Rurales du canton proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Où ?

Dans un rayon géographique limité.

Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

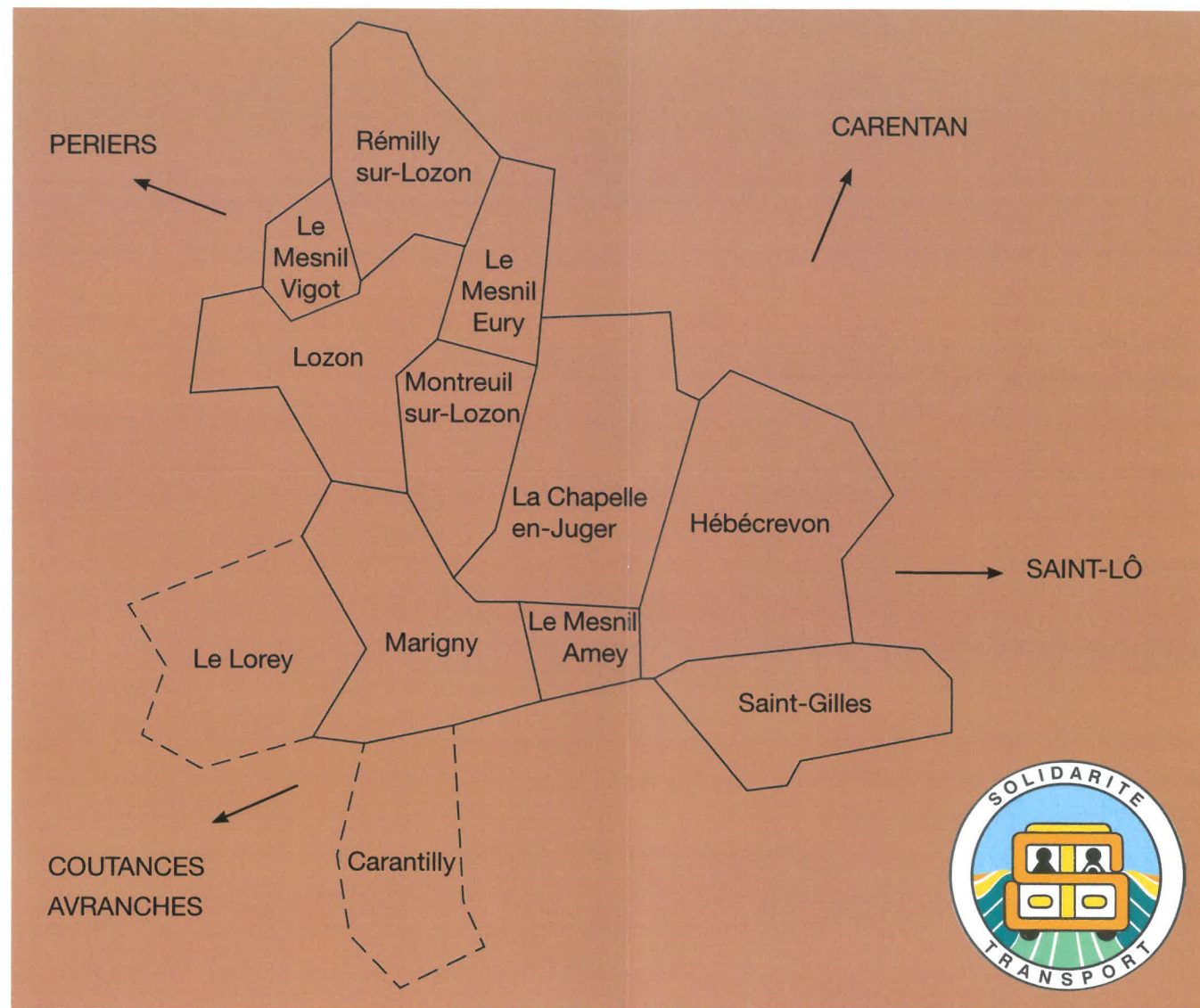
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Coutances
- Périers
- Marchésieux
- Carentan
- Saint-Lô
- Avranches